

CONTRAT D'HÉBERGEMENT D'UN SITE WEB

ENTRE:
.....
.....
(ci-après appelé(e) "le client")

01

ET:
.....
.....
(ci-après appelé(e) "le FSI" - fournisseur de services Internet -)
(le client et le FSI ci-après collectivement appelés "les parties")

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE le client désire confier l'hébergement de son site Web au FSI;

CONSIDÉRANT QUE le FSI accepte de fournir au client les services d'hébergement du site Web et divers autres services ci-après décrits, moyennant bonne et valable considération;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1.00 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent contrat.

2.00 OBJET

02

2.01 Services

Le FSI s'engage envers le client à fournir les services suivants (ci-après appelés "les services"):

- a) enregistrer au nom du client le nom de domaine indiqué dans les spécifications qui se trouvent en annexe "....." du présent contrat (ci-après appelées "les spécifications") ou, en cas de non-disponibilité, tout autre nom de domaine enregistrable proposé par le client, auprès de l'organisme responsable, relativement au site Web du client (ci-après appelé "le site Web");

OU

faire effectuer le routage du nom de domaine indiqué dans les spécifications qui se trouvent en annexe "....." du présent contrat (ci-après appelées "les spécifications"), auprès de

--	--

client

FSI

l'organisme responsable, relativement au site Web du client (ci-après appelé "le site Web");

OU

octroyer au site Web du client (ci-après appelé "le site Web"), pour la durée du présent contrat, le nom de sous-domaine indiqué dans les spécifications qui se trouvent en annexe "....." du présent contrat (ci-après appelées "les spécifications");

OU

octroyer au site Web du client (ci-après appelé "le site Web"), pour la durée du présent contrat, le nom de répertoire indiqué dans les spécifications qui se trouvent en annexe "....." du présent contrat (ci-après appelées "les spécifications");

b) installer et configurer le site Web sur le serveur Web du FSI (ci-après appelé "le serveur Web"), en fonction des spécifications, y incluant, mais non limitativement, l'installation et la configuration, s'il y a lieu:

- des pages du site Web (ci-après collectivement appelées "les pages Web");
- de ses éléments graphiques, y incluant, non limitativement, les textes, dessins, icônes, images, illustrations, photographies, tableaux et autres éléments indiqués dans les spécifications (ci-après collectivement appelés "les éléments graphiques"),
- de ses composantes logicielles, y incluant, s'il y a lieu et non limitativement, les scripts, applets, applications, programmes, fichiers exécutables, logiciels, moteurs de recherche, composantes multimédia et bases de données (ci-après collectivement appelés "les composantes logicielles"), en autant que celles-ci aient été préalablement vérifiées et approuvées par les techniciens du FSI,

les pages Web, les éléments graphiques et les composantes logicielles (tant ceux et celles devant être remis par le client au FSI en vertu des spécifications que ceux et celles à être installés dans le futur) étant ci-après collectivement appelés "le dossier Web";

c) procéder au rodage et aux tests de fonctionnement du site Web;

d) fournir au client un nom d'utilisateur et un mot de passe lui permettant d'accéder à la zone réservée au site Web sur le serveur Web, en mode FTP ("File Transfer Protocol") et Telnet;

e) fournir au client la ou les adresses de courrier électronique, indiquées dans les spécifications;

f) héberger le site Web pour la durée prévue dans les spécifications, sujet toutefois au respect par le client de toutes ses obligations, dont celle de payer les montants dus au FSI, selon les termes et conditions de paiement prévus dans les spécifications;

g) fournir au client ou aux employés désignés par celui-ci la formation requise indiquée dans les spécifications;

h) fournir au client l'information et la documentation relatives à l'accès et au fonctionnement du site Web;

i) apporter au client un soutien technique, conformément aux spécifications.

3.00 CONSIDÉRATION

03

3.01 Prix

En considération de la fourniture des services d'hébergement et autres services, le client doit payer au FSI le prix indiqué dans les spécifications, plus toutes les taxes applicables.

3.02 Facturation

Toute facture du FSI est envoyée au client à l'adresse indiquée dans les spécifications ou à toute autre adresse que le client peut communiquer au FSI après la signature du présent contrat.

--	--

client

FSI